



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5064 du 17/11/2014

Circulaire relative à « Journée de grève du 15 décembre 2014 »

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : Primaire
- Niveau : Secondaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- du 01/12/2014 au 30/12/2014

Documents à renvoyer

- Non
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Grève – absence - retard

Destinataires de la circulaire

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux organes de représentation des établissements de l'enseignement secondaire ou fondamental, ordinaire ou spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux chefs d'établissements de l'enseignement primaire et secondaire ordinaire, spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

Pour information :

- Aux membres du service d'inspection de l'enseignement fondamental ou secondaire, ordinaire ou spécialisé.
- Aux associations de parents ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Madame la Ministre J. MILQUET pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Yves THOMEE	02/810.78.17	Yves.thomee@gov.cfwb.be
Claude LACHAPELLE	02/810.78.24	claudelachapelle@gov.cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Circulaire relative à « Journée de grève du 15 décembre 2014 »

Madame la Présidente, Monsieur le Président du pouvoir organisateur,

Madame la Préfète, Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

Le 15 décembre prochain, le front commun syndical a déposé un préavis de grève général.

Cette date peut coïncider avec une période d'épreuves sommatives de fin de trimestre, dans de nombreux établissements d'enseignement.

Nous vous invitons dès lors à tenir compte de cette situation, comme cela a déjà dû être le cas, en ne prévoyant pas d'épreuves de ce type, ce jour-là, afin de ne pas pénaliser les élèves dans leur parcours scolaire.

Comme le prévoit la législation, l'accueil des élèves qui se présenteront doit être garanti ainsi que la possibilité pour les enseignants de dispenser leurs cours.

Par ailleurs, les absences et les retards des élèves pour lesquels cette grève est invoquée comme motif pourront être neutralisés.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Ministre de l'Education, de la Culture et
de l'Enfance

Joëlle MILQUET